

**COMPTE-RENDU  
DE  
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
4 JUILLET 2019 – 20 H 45**

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- Madame Emilie BOUYARD, absente excusée,
- Madame Vanessa GONZALVO, absente excusée,
- Madame BIZANIER ép. SAHNOUNE Karine absente excusée
- Monsieur Éric ARGIOLAS, a donné procuration à Monsieur MATHIEU-CHARRE Jacques,
- Monsieur Bruno ETTORI a donné procuration à Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude,
- Monsieur Georges ADEL a donné procuration à Monsieur MATHIEU Sylvain

Date de convocation : 28 juin 2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 23 mai 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

**QUESTION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR**  
**Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal**

- **Motion du conseil municipal contre le démantèlement des services publics.**

**1°) droit de préemption urbain DIA section AE N°291 :**

D'une superficie de 191 m<sup>2</sup> - 72 B rue H Reilhe

Vendeur : GAYET

Acheteur : Mme ZAMBUJO Céline

*Mme Céline ZAMBUJO ne participe pas au vote.*

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 13 ; Abstentions : 0

**2°) droit de préemption urbain DIA section AC N°441 :**

D'une superficie de 859 m<sup>2</sup> - Les Campagnes

Vendeur : M et Mme ROHR Pierre

Acheteur : Mme Karine TARONT

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 14 ; Abstentions : 0

**3°) droit de préemption urbain DIA section ARN N°6381 :**

D'une superficie de 618 m<sup>2</sup> - Les Pelissières

Vendeur : TERRES DU SOLEIL  
Acheteur : M Mohamed OUADGHIRI

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 14 ; Abstentions : 0

**4°) Recrutement d'une apprentie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage « CAP accompagnement éducatif petite enfance » pour la rentrée scolaire 2019/2020 :**

Il a été décidé le recrutement d'une apprentie pour l'école maternelle : Anaïs GAYET

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**5°) Modification du temps de travail du personnel communal affecté aux écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2019 :**

Il a été décidé une modification d'horaire minimales sans conséquence pour le personnel des écoles.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**6°) budget principal : décision modificative N°1 :**

Monsieur le Maire indique que suite à l'acquisition d'une parcelle en début d'année (AC 417), la Trésorerie demande la réalisation d'écritures d'opérations d'ordre, non prévues au Budget principal.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	INVESTISSEMENT	
RECETTES	C/1328-041	+ 100 €
	<b>Total</b>	<b>+ 100 €</b>
DEPENSES	C/2112-041	+ 100 €
	<b>Total</b>	<b>+ 100 €</b>

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **7°) remboursement de trop versé à la régie Cantine/Garderie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que certains parents se retrouvent avec un crédit, sur le portail Famille (cantine – garderie), suite à des annulations de réservations.

Ce crédit ne pourra pas être utilisé en cas de déménagement de la famille ou pour les élèves de CM2 passant en 6<sup>ème</sup>, n'ayant pas de fratrie.

Aussi, il est proposé de rembourser ce trop versé aux familles concernées. En revanche, afin d'éviter la multiplication des mandatements, il est nécessaire de fixer un seuil minimum de remboursement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise le remboursement du trop versé par les familles sur le portail de réservation. Le remboursement s'effectuera pour un montant minimum de 5 € (cinq euros).

**Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

### **8°) Tarif repas de cantine année scolaire 2019/2020 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le tarif actuel du repas de la cantine scolaire : 3,90 €. Compte tenu de ce prix, qui semble déjà assez élevé, il propose de ne pas le modifier.

Il propose également de maintenir le tarif PAI ainsi que le tarif spécial pour les repas commandés en retard.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs de cantine comme suit, pour l'année scolaire 2019 / 2020 :

- 3,90 € le repas
- 6,00 € Tarif « retard » (repas commandé après l'horaire limite de réservation)
- 1,50 € tarif PAI (accueil individualisé)

**Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

### **9°) Tarif garderie année scolaire 2019/2020 :**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de fixer le tarif de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020. Il rappelle que le tarif actuel est de 1,20 € la place de garderie du matin ou du soir

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité vote le tarif inchangé pour l'année scolaire 2019 / 2020, soit 1,20 € la place de garderie du matin ou du soir

**Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

### **10°) dissolution d'office de l'AFR – reprise du patrimoine de l'AFR par la commune :**

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'Association Foncière de Remembrement n'a plus d'activité depuis environ 10 ans (plus de membres en activité, plus de budget...).

Le Crédit Agricole a opéré un abandon de créance du solde de l'emprunt (8 022,26 €) suite à une demande de mandatement d'office, à laquelle la Préfecture n'a pas donné suite.

L'AFR dispose toujours d'un patrimoine : immobilisations (voies et réseaux) pour 57 020,78 € et 1 041,67 € de trésorerie.

La DDTM du Gard est favorable à une dissolution d'office de l'AFR, à condition que la Commune accepte de reprendre le patrimoine de l'AFR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte et décide :

- Que les immobilisations soient incorporées dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Que l'actif et la trésorerie de l'association soient versés à la commune.
- De donner tout pouvoir à M. le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association foncière et à la reprise de l'actif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer l'acte administratif.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **11°) règlement de la cantine :**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a été procédé à un remaniement du règlement de la cantine et de la garderie périscolaire, suite à un constat alarmant de comportement inadapté de certains enfants.

Le règlement devra être lu et approuvé par les parents et les enfants, un permis à point leur sera délivré, mentionnant les règles de bonne conduite et les sanctions possibles en cas de non-respect. Cela pourra aller jusqu'à une exclusion temporaire de la cantine.

Monsieur le Maire donne lecture de ce règlement et demande aux membres de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le nouveau règlement des services périscolaires cantine et garderie.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **12°) achat d'un terrain au Gardon section Y 110 d'une superficie de 6 590 m<sup>2</sup> :**

Suite à l'accord oral (courrier suit) de Mme PESENTI Annick, il est proposé au conseil de procéder à l'achat de ce terrain situé dans un zone classée au prix de 0.20 €/m<sup>2</sup> soit 1312.00 €

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **13°) Motion du conseil municipal contre le démantèlement des services publics en milieu rural :**

Suite à l'annonce de fermeture prochaine de la trésorerie de St-Chaptes courant 2020, le conseil décide de s'opposer au démantèlement des services publics en milieu rural.

Résultat du vote : Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Les tables du Foyers vont être changées prochainement,
- Une nouvelle estrade a été commandée.
- Il y aura des toilettes en location pour la fête votive et le marché des sorcières,
- Les gobelets plastiques seront interdits en 2020, la commune va donc investir des gobelets réutilisables.
- Vendredi 11 octobre à 14 h : semaine bleue pour les Aînés.
- Vendredi 13 décembre à 14 h : goûter des aînées pour Noël,
- Vendredi 20 décembre : Noël des enfants,
- Le relais « orange » près de la poste sera bientôt en fonctionnement.

- Le projet des maisons en partage passera en commission d'ici la fin de l'année,
- La nouvelle gare de Manduel sera en service fin décembre 2019.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---

